

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 février 2013**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD, GUICHON, LAPALUD, GENIN, MILLET, MANGUELIN, Mmes BOUVET, BURDET, CORNET, GUYENNET,

**Excusés** : Stéphanie COTTE, Rachel CAMPANT, Eric VIALLO

**Secrétaire de séance** : Philippe GUICHON

### **APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal du 17 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

### **DROIT DE PREMPTION URBAIN :1 dossier**

-Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur la vente citée ci-dessous :

- Vente d'un terrain cadastré A 849 d'une superficie de 880M2 pour un montant de 187 000,00 Euros

### **PLU**

Accord du devis d'Axis -Conseils d'un montant de 2511.60 Euros concernant la numérisation des réseaux dans le cadre de la révision du PLU.

Le Maire informe qu'il a reçu Madame DALLY MARTIN pour évoquer avec elle le Fossé Curtet.

### **Planning des futures réunions du PLU :**

Mercredi 6 mars à 9 heures

Le mardi 2 avril à 14 heures

Le mardi 23 avril à 9 heures

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le Maire insiste sur le fait que le budget est très serré que cette année seulement deux gros projets d'investissement seront inscrits au budget 2013 : le projet de la garderie et l'aménagement du fossé Curtet.

La Commission des finances qui se réunit le mardi 12 mars avec le percepteur étudiera la possibilité ou non de proposer d'autres projets. (Vestiaires foot etc..)

Dominique BURDET fait remarquer qu'il n'y a pas un véritable débat sur les orientations budgétaires 2013 du fait que ces dossiers sont engagés.

Afin de minimiser les dépenses, le conseil municipal décide (10 OUI-2 NON) de plafonner à 20 jours au lieu de 30 l'aide aux vacances pour les enfants utilisant les Centres de Loisirs extérieurs à la Commune. L'aide journalière de 4,50 Euros reste inchangée.

### **PROJET GARDERIE PERISCOLAIRE - CENTRE DE LOISIRS**

Un plan papier du projet centre de loisirs est distribuée à l'ensemble des conseillers présents ainsi que l'estimation financière.

Sur l'esquisse jointe :

-les sanitaires sont réalisés dans un volume à construire entre le préau et le bâtiment Centre de Loisirs / cet espace sera mutualisé avec l'école et permettra avec le sanitaire existant dans la cour d'organiser la séparation des sanitaires filles et des sanitaires garçons ce qui n'est pas le cas actuellement.

-la surface de la salle de motricité est de 70 M2 ce qui permettrait d'accueillir 30 enfants environ -3 WC dont un handicapé et 2 sanitaires baby et lavabo auge avec 2 hauteurs différents pour les

moins de 6 ans.

- est également prévu dans le projet la réfection des façades et de la toiture .

Le projet avance bien. Lors de la dernière réunion, Madame PEYRON ( CAF) a été très surprise du travail effectué par l'association les Gones qui propose une évolution sensible du centre de loisirs avec une proposition d'accueil le mercredi toute la journée et peut être dans l'avenir une prise en charge d'une partie des petite vacances. Le dossier est à l'étude avec l'aide de Saïd BERRAKAM.

Néanmoins, au vu du coût du projet de la garderie 190 000,00 TTC, l'attribution des subventions seront indispensables pour rendre ce projet viable.

#### Plan de financement

CAF 30 %	47 520,00
Communauté de Communes	45 000,00
Département 15 %	27 760,00
Fonds Propres	42 120,00
TOTAL	158 400,00 Euros

Seul le coût HT est pris en compte pour les demandes de subvention.

La demande de subvention à la CAF a déjà été envoyée. Une rencontre avec Georges FAVERJON est prévue pour appuyer notre projet et notre demande de subvention au conseil général pour 2014.

L'Architecte retravaille les plans définitifs et prépare le dossier du permis de construire.

Une prochaine réunion est fixée au mercredi 6 mars après midi.

#### **CHANGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES**

Une réunion publique a été organisée par les représentants des parents d'élèves le jeudi 7 février dernier pour déterminer le choix de la ½ journée supplémentaire (mercredi ou samedi matin).

Après un vote à bulletin secret **49 familles ont préféré le mercredi** contre 15 le samedi.

Monsieur GRANDJEAN demande au Maire pourquoi les adjoints n'ont pas été conviés à la réunion publique des parents. Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas à l'initiative de cette réunion, qu'il a été invité personnellement par Madame MUSETTI (Représentante de l'Académie)

La Mairie doit décider ce soir quand sera appliqué la réforme des rythmes scolaires (2013 ou 2014). Le Maire souhaite que l'on reporte le projet à la rentrée 2014 du fait d'un manque total de visibilité quant à l'organisation et au coût supplémentaire à prévoir pour cette réforme (environ 20 000,00 Euros)

**A l'unanimité le projet de changement des rythmes scolaires est prorogé à la rentrée 2014.**

Avant les vacances, une commission sera désignée pour préparer cette réforme.

#### **EPF**

EPF a refusé la convention de portage du fait que l'étude du sous-sol n'avait pas été faite. Etude nécessaire au cas où la commune souhaite construire un jour sur ce terrain.

RFF prend en charge les études du sous sol sur 2 zones susceptibles d'être construite un jour.

Une zone à côté de la salle des fêtes et une à côté de la mairie.

Une fois les études faites, la convention de portage pourra être signée.

Monsieur GRANDJEAN fait remarquer que les adjoints n'ont pas été invités à cette réunion.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas à l'initiative de cette réunion qu'il a été convoqué par l'EPF acheteur de cette zone pour la commune.

#### **SPANC**

Sur une proposition formulée par Madame la Présidente, le Conseil Communautaire de la

Communauté de Communes Centre Dombes s'est réuni le 31 janvier dernier pour décider à l'unanimité de modifier les statuts.

Le champ d'intervention du service public d'assainissement non Collectif (SPANC) serait étendu à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier les statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes :

« Assainissement non collectif : contrôle des installations, réhabilitation des installations »

### **-CHASSE ET PECHE**

Le Maire informe que les permis viennent d'être déposés en mairie. Les dossiers sont consultables en mairie.

Actuellement des diagnostics sur les bâtiments sont en cours. Le projet se poursuit normalement.

Un courrier sera envoyé à EPF pour la rétrocession à la SEMCODA. Il faut rappeler que ce projet ne coûtera rien à la Commune.

### **MARPA**

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Paul GRANDJEAN qui remercie la directrice ainsi que les membres de l'association (Monsieur MICHAUD, Madame HUMBERT et Madame CAMPANT) pour le travail fait.

Le samedi 23 février 2013 la MARPA ouvre ses portes de 10 h à 18 h. L'ensemble des conseillers sont invités à venir visiter les lieux.

Actuellement 5 personnes dont un couple sont déjà installées, 4 autres personnes devraient arriver prochainement.

### **COMPTES RENDUS DE REUNIONS**

*SCOT* : Le SCOT approuvé il y a quelques années rentre dans une phase obligatoire d'évaluation. Pour se faire un cabinet d'étude sera désigné.

*ORGANOM* : Il est nécessaire de redoubler de vigilance sur les ordures déposées dans le sac noir. Il ne faut plus mettre de verre même cassé dans les sacs noirs. Le fait que la population trie de plus en plus ses déchets, la machine d'Organom sera certainement surdimensionnée à la Tienne.

*SYNDICAT DE LA CHALARONNE* : Un dossier de subvention a été déposé concernant les travaux du fossé CURTET.

La réhabilitation de la Chalaronne se poursuit.

*COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE DOMBES* : Les finances de la CCCD se sont améliorées depuis quelques exercices et permettent d'envisager de rétablir le principe des fonds de concours qui avait été abandonnés en 2009

Pour chaque commune le nombre de projets soutenable est limité à 3. Une commune ne pourra pas présenter plus d'un projet par an sur une durée de 7 ans.

Pour les communes entre 500 et 1500 Habitants la somme maximum de travaux devra être de 500 000,00 Euros avec un pourcentage de prise en charge de 15 % soit un montant maximal d'aides de 75000,00 euros.

Le Maire évoque une modification possible de la représentativité des communes. Le projet est mis à l'étude à la Communauté de Communes. Marlieux passerait de 2 délégués à 1 délégué, Villars les Dombes passerait de 7 à 9 délégués ce qui n'est pas acceptable pour le Maire. La Communauté de Communes a le choix de rester avec la représentativité actuelle ou de passer à la nouvelle formule. La Présidente convoquera l'ensemble des maires pour en discuter. Il fait remarquer que tout est fait pour faire disparaître les petites communes.

Le Maire rappelle qu'il ne faut pas précipiter la Commune dans des frais importants concernant les chemins, en effet la CCCD va dans l'avenir certainement modifier sa compétence Voirie en reprenant les Chemins et les Fossés.

### **QUESTIONS DIVERSES**

-Le rapport SEMCODA est à disposition des conseillers en Mairie

-Départ de Monsieur GIRAUD du CDAR. Néanmoins ce dernier souhaite être tenu au courant de l'évolution du dossier Chasse et Pêche

-Le Maire remercie la commission bulletin municipal pour son travail

-Le Maire remercie Pierre MILLET et Stéphane LAPALUD pour l'installation du miroir

-Le Clos des Dombes va installer un plan du lotissement

Prévoir 3 panneaux MARPA

-un vers le transformateur

-un vers le miroir

-un à l'entrée de la rue de la laiterie

*Dossiers CPI – Marlieux /Saint Germain sur renom*

Mise en disponibilité du Chefs de Corps - Un arrêté sera pris

Une étude des dossiers de chaque pompier a fait ressortir le fait que seulement deux pompiers sont actuellement aptes à intervenir en cas de sinistre.

Un courrier en RAR a été envoyé aux pompiers concernés afin de se mettre en conformité.

Il faut au minimum 10 dossiers corrects à jour pour pourvoir nommer le chefs de corps.

-Rappel la journée boudin du 2 mars

-Rappel l'ouverture de la pêche le 9 mars

*Commission sécurité salle des fêtes*

La commission a émis le fait que le local de stockage ,les portes et les chaises doivent être coupe feu des murs au plafond . En attente d'un rapport de la commission de sécurité pour suite à donner.

- Le Comité des fêtes va financer un deuxième panneau d'affichage des manifestations.

-Accord de principe pour accepter Justine MILLET le 27 et 28 et 29 mars en stage de fin de 3<sup>ème</sup> en Mairie

-Commémoration du 8 mai dépôt de gerbe à 10 heures

L'Abbe MALASSAGNE a fait une recherche sur les familles des personnes fusillées sur Marlieux et des résistants de la Guerre de 39-45, les familles seront invitées à la cérémonie.

### **Rappel**

Prochain Conseil le Lundi 25 mars à 20 heures pour le vote du budget

Commission des Finances le 12 mars à 13H30 avec le Trésorier

La séance est close à 23 heures

